



Cross départemental 2017 - Nort sur Erdre

Remboursement partiel des frais de déplacement

Etablissement :

Ville :

Coordinateur :

Nbre d'élèves transportés	Nom accompagnateur	Nom du transporteur ou loueur si mini bus	Coût réglé par l'AS	Si transport avec autre établissement, en indiquer le nom

Joindre la photocopie de la facture acquittée.

Retour du document **avant le 15 décembre.**

Les documents transmis après cette date ne seront pas pris en compte.

Le remboursement sera fait par virement sur le compte de l'AS (joindre RIB si changement).